

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 373 Subventions aux associations L'Organisation (19e), Ex Voto à la Lune (77860 Quincy-Voisins), Association du Dimanche (92240 Malakoff)

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations L'Organisation, Ex Voto à la Lune, Association du Dimanche ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association L'Organisation, 51 rue de l'Ourcq Hall T 75019 Paris, pour le spectacle Kalldewey, Farce, présenté du 12 au 14 avril et du 15 au 23 mai 2012 à Atelier du Plateau (3), La Loge (5). 2012_02507 ; 76701 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Ex Voto à la Lune, 76 bis rue René Benoist 77860 Quincy –Voisins, pour le spectacle Hiver, présenté à l'Etoile du Nord du 20 mars au 14 avril 2012. X08473 ; 2012_03929 ; 71321 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'Association du Dimanche, 29 rue Hoche 92240 Malakoff, pour le projet Divine Party du 20 mars au 14 avril 2012 au Théâtre Paris-Villette. 2012_00846 ; 71062 ;

Article 4 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.